

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

5²L0~

ID: 084-218400877-20231205-DL_887-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 887/2023

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023

Nombre de membres

En exercice : 35Présents : 27Votants : 34

Pour: 28 Contre: 00 Abstention: 06

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte publié le : 11, 12, 23

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le vingt-neuf novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Etaient présents

M. Yann BOMPARD, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, Mme Valérie ANDRES, Mme Marcelle ARSAC, Mme Joëlle EICKMAYER, Mme Muriel BOUDIER, Mme Catherine GASPA, M. Patrice DUPONT, Mme Aline LANDRIN, M. Armand BEGUELIN, Mme Christiane LAGIER, M. Claude BOURGEOIS, M. Michel BOUYER, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Christine JOUFFRE Mme Chantal GRABNER, M. Patrick PAGE, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, Mme Céline BEYNEIX, M. Jean-Pierre PASERO, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI, Mme Frédérique VIDAL, M. Christian GASTOU

Absents représentés

- M. Denis SABON représenté par Mme Catherine GASPA
- M. Xavier MARQUOT représenté par M. Patrice DUPONT
- M. Bernard VATON représenté par Mme Carole NORMANI
- M. Nicolas ARNOUX représenté par Mme Céline BEYNEIX
- M. Jean-Dominique ARTAUD représenté par M. Jonathan ARGENSON
- M. Cédric ARCHIER représenté par Mme Valérie ANDRES
- M. Ronan PROTO représenté par M. Christian GASTOU

Absente

Mme Marie-France LORHO

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jonathan ARGENSON est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

കൗർക്കർ

N° 887/2023

Rapporteur: M. Yann BOMPARD

BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORANGE : AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENTS - REVISION - EXERCICE 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le livre III du code général des collectivités territoriales relatif aux finances communales et plus particulièrement aux Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP) ;

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Vu l'article R.2311-9 du C.G.C.T. pris pour l'application de l'article L.2311- Publié le écise : « constitue programme à caractère pluriannuel une opération prévisionnelle ou ul ID: 084-218400877-20231205-DL_887-DE

dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune. Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiements correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face »;

Vu la délibération n° 275-2023 du 11 avril 2023 portant révision d'AP/CP;

Vu la délibération n° 276-2023 du 12 avril 2023 adoptant le budget primitif du budget principal de la ville d'Orange pour l'année 2023;

Vu la délibération n° 479-2023 du 12 juin 2023 approuvant la décision modificative n° 1 du budget principal de la ville d'Orange 2023;

Vu la délibération n° 481-2023 du 12 juin 2023 portant révision d'AP/CP;

Vu la délibération n° 674-2023 du 19 septembre 2023 approuvant la décision modificative n° 2 du budget principal de la ville d'Orange 2023;

Vu la délibération n° 677-2023 du 19 septembre 2023 portant révision d'AP/CP;

Considérant que les autorisations de programmes et leurs actualisations éventuelles sont proposées par le Maire et individualisées par le conseil municipal;

Considérant que le montant total de certaines autorisations de programmes doit être ajusté suite à de l'impondérable et de nouvelles contraintes ;

Considérant qu'il convient donc de modifier les crédits de paiements 2023 comme suit :

Dénomination de l'AP/CP	Durée prévisible	Sens	Montant AP vôtě	Réalisé au 31/12/2022	Budgétisé 2023	Reliquat
Consolidation du théâtre antique	9 ans	Dépenses	7 841 000 €	6 105 146 €	1 495 929 €	239 925 €
		Recettes	2 936 444 €	2 695 848 €	240 596 €	0€
Mise en sécurité et en valeur de la colline Saint- Eutrope	10 ans	Dépenses	10 543 000 €	564 846 €	182 000 €	9 796 154 €
		Recettes	3 336 292 €	173 429 €	0€	3 162 863 €
Création parcours patrimonial, musées et hôtel dieu	10 ans	Dépenses	11 347 108 €	426 197 €	4 068 358 €	6 852 553 €
		Recettes	2 191 200 €	4 785 €	0€	2 186 415 €
Déviation routière Orange	4 ans	Dépenses	7 500 000 €	1 600 320 €	733 480 €	5 166 200 €
		Recettes	0€	0€	0€	0€
Réhabilitation hall des expositions	4 ans	Dépenses	2 660 000 €	0€	70 000 €	2 590 000 €
Construction d'un groupe scolaire au Coudoulet	3 ans	Dépenses	7 728 000 €	211 486 €	1 999 950 €	5 516 564 €
		Recettes	699 750 €	0€	54 740 €	645 010 €
Construction d'un poste de police	3 ans	Dépenses	4 000 000 €	22 968 €	470 000 €	3 507 032 €
		Recettes	600 000 €	0€	0€	600 000 €
Total Dépenses			51 619 108 €	8 930 963 €	9 019 717 €	33 668 428 €
Total Recettes			9 063 936 €	2 874 063 €	240 596 €	5 949 277 €

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023 Publié le

A l'unanimité (6 abstentions : M. Christian GASTOU, Mme Fabie ID: 084-218400877-20231205-DL_887-DE NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON, M. Patrick SAVIGNAN)

DECIDE

Article 1 : de valider l'ajustement des montants des autorisations de programmes et la modification des crédits de paiements précités 2023 afin de prendre en compte les modifications intervenues depuis le vote du budget primitif 2023.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Secrétaire de séance Jonathan ARGENSON

Le Maire Yann BOMPARD